

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 17 novembre 2017, à 14h40, les membres de la Commission permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 9 novembre 2017 se sont réunis à l'Abbaye Royale de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. François BOUSSARD, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Conseillère départementale, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Laurent HUBERT, Conseiller départemental, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Dominique LE MÈNER, Président, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental.

Excusés : M. Frédéric BEUCHEF, Vice-Président, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Absents : Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale.

Procurations: M. Gérard GALPIN donne pouvoir à Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER.

Invités: M. Samuel CHEVALLIER, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire.
Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Pierrick BERRIGUIOT, Directeur de cabinet et M. Ghislain de CHATEAUVIEUX, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1 Schéma directeur de l'animation de la vie sociale 2017 - 2022

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention du schéma directeur de l'animation de la vie sociale 2017 - 2022 dont le document est joint en annexe.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

2 Participation du Département au fonctionnement des dispositifs relais internes de lutte contre le décrochage scolaire

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention globale de 10 000 € aux Dispositifs Relais Internes, au titre de 2017, et répartie dans 19 collèges.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

3 Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 16 familles pour un montant total de 12 800 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

4 Protocole sur la procédure relative à l'accueil, à l'évaluation et à l'orientation des mineurs isolés étrangers

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer le protocole sur la procédure relative à l'accueil, à l'évaluation et à l'orientation des mineurs non accompagnés ci-annexé, ainsi que tout document éventuel relatif à la mise en œuvre de ce protocole.

Accord de la Commission Permanente, avec 14 votes pour

5 Subventions aux associations à caractère social - (Solidarité départementale)

Il est proposé à la Commission permanente de répondre favorablement à la demande de subvention de l'Association "Pour une terre plus humaine" et d'autoriser le renouvellement de la participation du Département auprès de l'association "culture à vie" (groupement national des animateurs en gérontologie).

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

6 **Conventions de partenariat avec la MDPH et le CICAT des Pays de la Loire et avec les prestataires de services distributeurs de matériel dans le cadre de la Technicothèque de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente de valider, dans le cadre de l'expérimentation du dispositif de la Technicothèque de la Sarthe, les deux conventions, d'une part avec la MDPH et le CICAT et d'autre part avec les prestataires de services distributeurs de matériel.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

7 **Remises gracieuses de dettes - (Solidarité Départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente d'émettre :

- un avis favorable pour une remise partielle de la dette de trop perçu de PCH de Mme Mounia M.,
- un avis défavorable pour une remise de la dette de trop perçu de PCH de M. Jean-Jack C.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

8 **Convention préalable à l'entrée en CPOM entre le Département de la Sarthe et l'établissement "SAD" de l'association soutien à domicile - familles rurales**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention préalable à l'entrée en CPOM entre le Département de la Sarthe et l'établissement "SAD" de l'association Soutien à domicile - Familles rurales.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

9 **Admission en non-valeur - (Solidarité Départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente, d'autoriser les admissions en non-valeur (ANV) pour un montant total de 2 617 270,71 €. Ces ANV correspondent aux créances considérées comme irrécouvrables par le trésor public au titre de la Solidarité Départementale (Enfance, Personnes Agées, Personnes Handicapées) des exercices allant de 2010 à 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

10 **Effacement de dettes - (Solidarité Départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'effacement de la dette de Mme Suzanne J. conformément à la décision du tribunal d'instance du Mans en date du 3 mai 2017 pour une créance de 2 859,90 € au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A).

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

Commission Insertion et Logement

11 **Programmation FSE 2014-2020 - période 2018/2020**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à déposer auprès de Mme la Préfète de Région, un dossier de demande de "subvention globale" de crédits FSE :

- comportant la demande du Département d'être désigné organisme intermédiaire pour gérer la subvention globale sollicitée,
- portant sur une période de programmation de trois ans de 2018 à 2020,
- pour un montant total de crédits FSE de 2 825 925 €,
- pour les dispositifs indiqués dans le dossier de demande joint en annexe.

et d'habiliter le Président à signer tout document afférent à la demande et à l'exécution de la subvention globale FSE.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

12 **Admissions en non-valeur et créances éteintes, Insertion**

Il est proposé à la Commission permanente : d'approuver les admissions en non-valeur de 43 882,74 € au titre du RMI et 128 687,86 € au titre du RSA, pour la période 2004-2017 ; de constater les créances éteintes pour une somme de 902,94 € au titre du RMI et 1 989,35 € au titre du RSA, pour la période de 2007-2016 ; d'accorder une subvention exceptionnelle de 18 000 € ESSAIMAGE pour 30 évaluations supplémentaires ; d'habiliter le Président à signer, l'avenant n°2 relatif à la convention triennale 2016/2018 de l'action PEIP d' ESSAIMAGE ; d'habiliter le Président à signer, les avenants n°4 relatifs aux conventions triennales 2016/2018 des chantiers d'insertion Le Mans Est Campagne et Circuit des 24h du Mans de l'organisme ETUDES ET CHANTIERS.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

13 **Aides à la pierre - logement**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer :

- au titre des aides à la pierre : 33 100 € à Sarthe Habitat et 45 200 € à la Mancelle d'Habitation,
- au titre de l'aide départementale au P.L.A.I. : 35 000 € à Sarthe Habitat et 45 000 € à Mancelle d'Habitation,
- au titre de l'aide départementale à la réhabilitation : 36 124 € à Sarthe Habitat et 32 971 € à Le Mans Métropole Habitat.

Et d'abroger la délibération n°16 de la Commission permanente du 15 novembre 2013 pour la partie relative à la subvention d'un montant de 4 000 € octroyée à Sarthe Habitat pour des travaux d'économie d'énergie dans 4 logements à Connerré.

Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour.

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX et MM. Frédéric BEAUCHEF, Daniel CHEVALIER, Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 14 **Amélioration de l'habitat privé - Lutte contre l'habitat indigne.**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder, une subvention de 1 984 €, à un propriétaire occupant d'un logement situé « Le Brenon » 72350 Fontenay-sur-Vègre, pour la réhabilitation de son logement.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 15 **Avenant n°1 à la convention de délégation des aides à la pierre**
Il est proposé à la Commission permanente :
- d'habiliter le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre
- d'autoriser un virement de 8 827 € d'autorisation de programme

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

- 16 **Fonds de Solidarité pour le Logement - Admissions en non-valeur.**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur des créances de la somme de 36 474,88 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Développement Numérique et Réseaux électriques

- 17 **Contrat Territoire Innovant (CTI)**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer le Contrat Territoire Innovant (CTI) entre Sarthe Numérique et la Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- 18 **Budget de fonctionnement des collèges publics - Année 2017**
Dotations complémentaires
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide complémentaire aux collèges suivants :
- 2 574 € au collège Guillaume Apollinaire à Bouloire pour lui permettre de faire face à des dépenses imprévues de matériels et mobilier,
- 1 175 € au collège Léon Tolstoï pour le transport des élèves au terrain d'athlétisme de Coulaines pour la pratique de l'EPS,
- 309 € au collège Ambroise Paré pour l'achat de 6 caméras Logitec 310 pour la salle Ulis.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

19 **Virements d'autorisation de programme et de crédits de paiement des opérations "accessibilité" vers les opérations "GER 2017"**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser un virement de 600 000 € d'autorisation de programme et de 600 000 € de crédits de paiement de l'opération intitulée «Accessibilité» vers l'opération relative aux gros entretiens réparations (GER).

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

20 **Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH)**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 24 273,56 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

21 **Forfait d'externat "part personnel entretien" du collège La Psallette Saint Vincent au Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer au collège La Psallette Saint Vincent au Mans un complément global d'un montant de 23 875 € au titre du forfait d'externat "part personnel entretien" pour tenir compte de l'effectif des élèves de classe ULIS.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

22 **Concessions de logements dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de délibérer sur les principes d'occupation des logements de fonction,
- d'autoriser le Président à prendre des arrêtés individuels valant titre d'occupation pour les personnels départementaux et de l'Etat logés par nécessité absolue de service.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

23 **Participation du Département aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 20 362 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, ne prend part ni au débat ni au vote.

- 24 **Admissions en non-valeur au titre des transports scolaires - année 2017**
Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeur la somme de 1 578,82 € au titre des transports scolaires.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 25 **Effacement de dettes au titre des transports scolaires - exercice 2017**
Il est proposé à la Commission permanente de constater les créances éteintes pour un montant de 435,77 €, conformément aux décisions du Tribunal d'instance du Mans.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 26 **Aides aux associations**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder, au titre de l'année 2017, une subvention de 10 967 € à l'association Carbur'Pera.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Infrastructures routières

- 27 **Conventions voirie départementale**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer les conventions et avenants avec :
- la commune de Saint-Calais un avenant n°1 à la convention pour la réalisation d'une branche communale sur le giratoire Est,
 - la commune de Changé pour l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès RD 152
 - la Région des Pays de la Loire et la SNCF pour définir les modalités de financement et de réalisation des études Projet et de la mission d'Assistance aux Contrats de Travaux liée à la suppression du passage à niveau prioritaire n°134, situé sur la commune de Rouessé-Vassé.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 28 **Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2017**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder la subvention d'aide à la voirie communale 2017 pour les cantons de Bonnétable, de Château-du-Loir, de Mamers, de La Flèche, de Saint-Calais et de Savigné-l'Évêque.

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour.

M. Régis VALLIENNE, Vice-Président de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé, M. Frédéric BEAUCHEF, Président de la Communauté de communes Maine Saosnois, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 29 **Cession de délaissé sur la Route Départementale numéro 338 à Saint-Marceau**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession d'un délaissé sur la RD 338 à Saint Marceau à un particulier, d'une surface de 467 m² inutile aux besoins de la RD afin de permettre une sortie plus sécurisée sur la voie publique et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 30 **Acquisition à la Safer Maine Océan de l'emprise du tourne à gauche sur la RD 4 et du dévoiement de la RD 79 à Poillé sur Vègre**
Il est proposé à la Commission permanente d'acquérir plusieurs emprises à la SAFER MAINE OCEAN à Poillé sur Vègre et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte de cession à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

- 31 **Cession de deux parcelles à Saint-Calais**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession à un riverain de deux parcelles devenues inutiles suite à l'aménagement du barreau RD 210 - RD 135 lié à la déviation de Saint-Calais et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

- 32 **Politique de l'eau**
Il est proposé à la Commission permanente, suite au bilan qualitatif sur des forages d'essai :
- d'abroger la convention 16CC01 pour la rétrocession du forage d'essai de Medmanche pour 21 086 €;
 - de rétrocéder au SIAEP de l'Aunay la Touche au montant de 1 € symbolique par forage, les 2 forages d'essai de Fercé sur Sarthe aux lieux-dits La planche d'Augis et Moulin de Medmanche;
 - d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention de cession avec le syndicat de l'Aunay-la-Touche
 - de désigner les représentants du Conseil départemental au sein du Comité Syndical du Bassin de la Sarthe, structure remplaçant l'institution interdépartementale du bassin de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

33 **Environnement**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser l'acquisition de parcelles à St Léonard des Bois au prix de 38 052 € au titre des ENS et habilite le Président à signer l'acte à intervenir;
- d'habiliter le Président à signer le projet d'extension du site ENS des prairies de Cherré à Aubigné Racan, pour un montant de 199 000 €.
- d'accorder : - 2 388 € à la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien – 1 664,30 € à la Commune de La Ferté-Bernard - 2 854,50 € à la commune de Fresnay sur Sarthe
- d'habiliter le Président à signer la convention (annexe 3) permettant un partenariat relatif à l'EEDD à destination des élèves du collège de Pontvallain.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour.

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Maire de Fresnay-sur-Sarthe, M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, ne prennent part ni au débat ni au vote.

34 **Agriculture - Laboratoire Départemental**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'admettre en non-valeur des créances du Laboratoire Départemental pour un montant de 1 420,93 € pour la période de 2008 à 2010.
- d'accorder : 425 € au comice agricole du Canton du Lude, 26 573,40 € au titre des aides pour les plantations de haies, 3 640,00 € au titre du conseil technique et des frais d'ingénierie, 69 539,40 € à sept exploitations agricoles dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) - volet élevage - gestion des effluents d'élevages, une enveloppe de 6 900 € à la Chambre d'Agriculture dans le cadre de son dispositif "RÉAGIR", soutien aux agriculteurs en difficultés.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

35 **Aménagement du Territoire - ATESART - cession d'actions du Département et rétrocession d'actions au Département**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la cession par le Département, pour un montant de 150 €, d'actions du capital social de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de la commune de Brette les Pins et d'accepter la rétrocession au Département de 30 actions de 50 € (soit 1500 €) suite à la démission et à la disparition de collectivités actionnaires de l'ATESART, conformément à l'annexe 1.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

36 **Dotations cantonales associatives**

Il est proposé à la Commission permanente de valider les propositions d'affectation partielle de la dotation cantonale associative soumise par les Conseillers départementaux du canton Le Mans 7 pour un montant de 12 681 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

37 Actions culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 932 250 € au titre du SDEA ; 68 853 € au titre des structures missionnées; 4 250 € au titre de l'aide aux lieux ; 7 650 € au titre de la diffusion jeune public ; 20 060 € au titre des festivals ; 22 575 € au titre des manifestations et initiatives diverses, et d'autoriser le Président à signer les conventions avec Les Quinconces-l'Espal, la régie Excelsior et l'association Superforma.

Accord de la Commission Permanente, avec 9 votes pour.

M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé, M. Fabien LORNE, Vice-Président de la Communauté de communes Loué, Brûlon, Noyen, M. Frédéric BEAUCHEF, Président de la Communauté de communes Maine Saosnois, M. Christophe CHAUDUN, Président de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien, M. Yves CALIPPE, adjoint au Maire du Mans, M. Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Conseillère communautaire de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, M. François BOUSSARD, Président de la Communauté de communes Sud Sarthe, M. Emmanuel FRANCO, Président de la Communauté de communes Val de Sarthe, ne prennent part ni au débat ni au vote.

38 Aides aux animations culturelles dans les bibliothèques du Département

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention totale de 4 744 € répartie sur six communes, dans le cadre des aides aux animations culturelles

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

39 Patrimoine

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : - 34 585 € au titre du patrimoine rural non protégé, 65 490 € au titre des édifices culturels non protégés, 196 791 € au titre de la conservation des monuments historiques, 10 432 € au titre des objets mobiliers, 31 756 € au titre de la création contemporaine, 5702 € au titre des AVAP, 2 500 € à des associations patrimoniales, 2 000 € à l'association des Vieilles Maisons Françaises pour la remise d'un prix.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour.

M. Frédéric BEAUCHEF, Maire de Mamers, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, ne prennent part ni au débat ni au vote.

40 Aides aux sports

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 118 595 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

41 **Sports mécaniques**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 4 700 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

42 **Actions sportives promotionnelles**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 92 400 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département de la Sarthe et d'habiliter le Président à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

43 **Tourisme**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 2 422,78 € à la commune de St Rémy des Monts pour l'aménagement d'une aire de loisirs, 200 000 € à la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pour la création d'un espace aquatique et 6 402 € en faveur de la Communauté de communes du Maine Saosnois pour le déficit d'exploitation du Belvédère de Perseigne.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour.

Commission Finances, Ressources et Administration générale

44 **Demande de garantie d'emprunt - SA Mancelle d'Habitation - Savigné l'Evêque**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation, à hauteur de 80 %, pour un emprunt d'un montant de 184 705 € et destiné à financer la réhabilitation de 10 logements locatifs individuels situés à Savigné l'Evêque.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

45 **Avenant à la convention de mise à disposition de personnels et de moyens du Département de la Sarthe auprès du Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures du Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de personnels et de moyens du Département de la Sarthe auprès du Syndicat Mixte des 24 heures

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

46 **Organisation de concours de la fonction publique hospitalière pour le recrutement au Foyer de l'enfance**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'organisation des concours de la Fonction Publique Hospitalière pour le recrutement au sein du foyer de l'enfance.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

47 **Modification de l'organisation et des cycles horaires au standard départemental**

Il est proposé à la Commission permanente de modifier le guide du temps de travail en ce qui concerne les cycles de travail au standard.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

48 **Expérimentation du Télétravail**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la mise en œuvre d'une expérimentation du télétravail au sein de la collectivité en 2018 et de valider le cadre de l'expérimentation et les modalités de mise en œuvre proposés au sein du Département de la Sarthe tels que définis dans la charte télétravail annexée à la présente délibération.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

49 **Cession du terrain des Sables d'Or**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession à Sarthe Habitat de la parcelle section HW n° 407 de 6 874 m² sise 2 rue des Sables d'Or au Mans, pour un montant de 750 000 € net vendeur et d'habiliter le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour.

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Présidente de Sarthe Habitat, Mme Marie-Thérèse LEROUX et MM. Frédéric BEAUCHEF, Daniel CHEVALIER, Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

50 **Convention complémentaire avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention complémentaire avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

51 **Révision du loyer de la caserne de gendarmerie de Château-du-Loir - Luceau**

Il est proposé à la Commission permanente de valider les modalités de révision du loyer de la caserne de gendarmerie

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

52 **Partenariats médias**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder aux radios associatives en milieu scolaire une subvention de 3 300 € à chacune des radios suivantes : Fréquence Sillé, Cartable FM et Radio Prévert à Pontvallain.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

53 **Convention entre le Conseil départemental de la Sarthe et l'Amicale du Personnel de l'Inspection Académique de la Sarthe**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir le coût de l'Arbre de Noël avec l'Inspection Académique pour leur projet représentant un intérêt pour le Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

54 **Partenariats associatifs**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 1 000 € au Club Cœur et Santé pour l'organisation du Parcours du Cœur Famille et Scolaire.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

55 **Associations diverses**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes : 30 000 € à l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Sarthe et 1 000 € à Femmes d'histoire.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

56 **Développement économique**

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte de l'achèvement du dossier d'aide de la Société ELYPSE INNOVATION, de clôturer le dossier d'aide de la Société COLART Le Mans à hauteur de 45 937,50 €, de verser le solde correspondant, soit 8 437,50 € et d'annuler la part de l'aide non justifiée, soit 29 062,50 €, d'effacer la dette relative au dossier WEBRAPIDCOLIS au Mans, enfin d'approuver les projets d'avenant à la convention relative au Fonds Sarthois d'Avances Remboursables et d'autoriser le Président à signer tout acte de gestion se rapportant à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

57 **Règlement de mise à disposition de plateformes de téléservices pour les collectivités et organismes sarthois**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer le règlement relatif à la mise à disposition de plateformes de téléservices (Sarthe légalité et Sarthe Marchés Publics) auprès des collectivités et organismes sarthois.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a series of loops and a final flourish.

Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.